



CDDH(2023)R99
Strasbourg, le 11/12/2023

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

RAPPORT

99^e réunion

Strasbourg, 28 novembre – 1^{er} décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

3.1.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

POINT 6 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS

POINT 7 : ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH

7.1 Le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

7.2 La traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail

POINT 8 : SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

POINT 9 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES

POINT 10 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 11 : ÉGALITÉ DE GENRE

POINT 12 : CONVENTIONS

POINT 13 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

POINT 14 : ÉLECTIONS

POINT 15 : INVITÉS

POINT 16 : PUBLICATIONS

POINT 17 : CALENDRIER

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe I Ordre du jour

Annexe II Liste des participants

Annexe III Présentation de M. Damien COTTIER, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire (*en anglais uniquement*)

Annexe IV Présentation de M^{me} Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (*en anglais uniquement*)

Annexe V Représentants du CDDH auprès d'autres instances

Annexe VI Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction

Annexe VII Calendrier

Textes adoptés lors de la réunion

- Addendum 1 :** Commentaires adoptés par le CDDH sur des Recommandations de l'Assemblée parlementaire
- Addendum 2 :** Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme
- Addendum 3 :** Projet de Boîte à outils du Comité des Ministres pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise

RESUMÉ

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 99^e réunion à Strasbourg, du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande), vice-présidente, puis de Kristīne LĪCIS (Lettonie), présidente.

L'ordre du jour de la réunion figure en Annexe

Points pour décision du Comité des Ministres

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour éventuelle adoption :

- Projet de Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise.

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour examen :

- Commentaires sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire [2258\(2023\)](#) – « Le logiciel espion Pegasus et autres types de logiciels similaires et la surveillance secrète opérée par l'État ».

Le CDDH a adopté le texte suivant et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour information :

- Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a élu Krista OINONEN (Finlande) en qualité de présidente et Alain CHABLAIS (Suisse) en qualité de vice-président ; réélu un membre du Bureau (Nicola WENZEL (Allemagne)) et élu trois membres du Bureau (Susan DICKSON (Royaume-Uni), Tim KOLK (Estonie) et Tonje MEINICH (Norvège)) ; réélu Alain CHABLAIS (Suisse) en qualité de Président du DH-SYSC et élu Nicola WENZEL (Allemagne) en qualité de présidente du CDDH-ENV.
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer l'évaluation des premiers effets des Protocoles n° 16 et n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-PRO), sous l'autorité du DH-SYSC ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au DH-SYSC-PRO seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, République tchèque, Finlande, Irlande, Monténégro, Pays-Bas, Pologne et Espagne, et élu Babette KOOPMAN (Pays-Bas), en qualité de présidente du DH-SYSC-PRO.
- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer un Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-AI) ; désigné les 10 États membres

suyvants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-AI seront couverts par le Conseil de l'Europe : République tchèque, Estonie, Géorgie, Allemagne, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Slovénie, Espagne et Türkiye, et élu Alfonso BREZMES (Espagne) en qualité de président du CDDH-AI.

- Le CDDH a constitué un nouveau Groupe de rédaction visant à préparer une étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou plusieurs autres instruments non contraignants pour compléter les Lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) ; désigné les 10 États membres suivants dont les frais de participation de leur expert au CDDH-ELI seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Estonie, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Pologne, Türkiye, Suisse et Royaume-Uni, et élu Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) en qualité de président du CDDH-ELI.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le CDDH a :

- échangé des vues sur les résultats de la 4^e et dernière réunion du Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC), y compris l'achèvement d'un projet de rapport du CDDH sur cette question ; estimé qu'avec l'adoption du Rapport du CDDH, le DH-SYSC-JC a rempli son mandat ;
- reçu des informations de la représentante de l'Union européenne (UE) sur les progrès réalisés sur l'adhésion de l'UE à la CEDH, notamment sur l'intention de l'UE de résoudre en interne les questions en suspens concernant les actions de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- pris note de l'adoption par le Comité des Ministres de réponses à certaines recommandations de l'Assemblée parlementaire sur lesquelles le CDDH avait précédemment adopté des commentaires ;
- échangé des vues sur les résultats de la 8^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), notamment sur l'état d'avancement du projet de Rapport du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement ; estimé que le projet de rapport préparé par le CDDH-ENV devrait examiner toutes les options, sans aucune exception et rester neutre à l'égard de ces options, dans ses conclusions ;
- échangé des vues sur les résultats des 4^e et 5^e réunions du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR), et sur le 14^e Séminaire de Varsovie, « Les droits humains en situations de crise : transformer les défis en opportunités » ; accordé au Royaume-Uni, la prise en charge par le Conseil de l'Europe, de ses frais de participation au CDDH-SCR ;
- échangé des vues avec Damien COTTIER, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; décidé de laisser au Bureau le soin de décider des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- échangé des vues avec les intervenantes suivantes, au sujet de leurs activités relatives aux travaux du CDDH (i) Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur les développements au niveau de l'ONU concernant le commerce de biens utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, par rapport à la Recommandation CM/REC(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur les mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; (ii) Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive du Groupe d'experts établi dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), sur les activités de ce dernier visant à promouvoir la sensibilisation et la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)21 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail ;
- échangé des vues sur des questions relatives à la Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement

d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes, en tenant compte de l'étude de base préparée par le Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) ;

- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les mesures prises et prévues au sein du Conseil de l'Europe à la suite du Quatrième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, Islande, 16–17 mai 2023) ;
- pris note des informations fournies par le Secrétariat sur l'adoption de son mandat pour 2024–2027 par le Comité des Ministres ;
- adopté un projet de questionnaire en vue de la préparation des travaux du nouveau Groupe de rédaction DH-SYSC-PRO sur un rapport visant à évaluer les premiers effets du Protocole n° 16 ;
- pris note des informations présentées par certains de ses représentants dans des activités externes ; échangé des vues sur la manière de remplir au mieux son rôle par rapport aux activités d'autres instances du Conseil de l'Europe ;
- pris note des informations du Secrétariat portant sur les travaux du Groupe Accès à l'information établi sous la Convention sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205 - Convention de Tromsø) et convenu de tenir, dans le cadre de l'une de ses prochaines réunions, un débat thématique sous la forme d'un atelier sur le droit d'accès aux informations détenues par les États ;
- échangé des vues avec son Rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique) sur les évaluations menées par les groupes subordonnés au CDDH sur les aspects d'égalité de genre au sein de leurs activités; apprécié et encouragé la bonne et régulière utilisation par toutes les instances subordonnées au CDDH de la fiche thématique « *La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées* » et la prise en compte de cette dimension à chacune de leurs réunions ; pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le Groupe de travail de la Secrétaire Générale sur l'utilisation du langage inclusif au sein du Conseil de l'Europe ;
- pris note de l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe placés sous la responsabilité du CDDH ainsi que des récentes extensions de dérogations à la CEDH ;
- adopté son calendrier des réunions pour le premier semestre 2024 et pris note du calendrier prévisionnel pour le deuxième semestre 2024.

Ressources nécessaires

Le CDDH a noté que toutes les activités mentionnées ci-dessus ont été menées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.

Évaluation des activités menées à bien

Comme indiqué ci-dessus, le CDDH a pris note de la finalisation des livrables suivants :

Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme des mesures prises par l'État en situations de crise

Rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme

RAPPORT DE RÉUNION

1. Le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a tenu sa 99^e réunion à Strasbourg du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023 à Strasbourg, sous la présidence de Krista OINONEN (Finlande), vice-présidente, puis de Kristīne LĪCIS (Lettonie), présidente (voir la liste des participants à l'[Annexe II](#)).

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX

2. Le CDDH adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'[Annexe I](#) et approuve l'ordre des travaux proposé dans le projet d'ordre du jour annoté (CDDH(2023)OJ02 Annot.).

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

3. Le Secrétariat fournit des informations relatives aux réponses adoptées par le Comité des Ministres sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire suivantes, sur lesquelles le CDDH avait, précédemment, adopté des commentaires : [2238\(2020\)](#) « Pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile », [2246\(2023\)](#) « Impact environnemental et conflits armés » et [2251 \(2023\)](#) « Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face ».

4. Le CDDH examine le projet de commentaires sur la Recommandation de l'Assemblée parlementaire 2258(2023) – « Le logiciel espion Pegasus et autres types de logiciels similaires et la surveillance secrète opérée par l'État ». Les commentaires, tels qu'adoptés par le CDDH, figurent à l'Addendum 1 au présent rapport.

POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)

3.1.1 Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)

5. Le président du DH-SYSC-JC, Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) informe le CDDH des résultats de la 4^e et dernière réunion du Groupe (20–22 septembre 2023) et de l'adoption ultérieure, par voie électronique, du projet de rapport sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC(2023)01Rev4). Le projet de rapport contient des informations recueillies auprès d'anciens juges de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) et de candidats, et d'éventuels candidats aux procédures de sélection nationales pour le poste de juge à la Cour. Des représentants de la Cour y ont participé et contribué de manière constructive aux travaux du Groupe. Le Président souligne notamment, l'analyse du Groupe portant sur la proposition d'extension de la durée du mandat des juges de la Cour de neuf ans actuellement, à 12 ans. Il indique, qu'après avoir examiné tous les avantages et inconvénients de cette proposition, et du fait qu'elle impliquerait un amendement à la Convention européenne des droits de l'homme, le Groupe a estimé qu'il n'y avait pas d'argument suffisamment convaincant visant à modifier la durée actuelle du mandat de neuf ans. Le Groupe note également que le processus de modification par la Cour de l'article 28 du règlement de la Cour progresse et juge préférable que la question de la récusation des juges continuera de relever de la compétence de la Cour.

6. Le CDDH examine le projet de rapport, paragraphe par paragraphe, et convient de certaines modifications mineures. Il charge le Secrétariat d'actualiser les données qui figurent sur les listes de candidats examinées par la Commission sur l'élection des juges de l'Assemblée parlementaire depuis janvier 2023. Sur cette base, le CDDH adopte le projet de rapport sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (voir Addendum 2 au présent rapport de réunion) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information. Le CDDH estime que le DH-SYSC-JC a accompli son mandat avec succès.

3.2. Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (Groupe « 46+1 »)

7. La représentante de l'Union européenne (UE), Dora SCHAFFRIN, fournit des informations sur l'évolution des discussions au sein de l'UE, concernant la résolution du point en suspens, relatif à la compétence juridictionnelle pour les actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE. Elle indique que la Commission européenne poursuit ses travaux avec le Conseil de l'UE sur d'éventuelles solutions, mais qu'à ce jour, aucun consensus n'avait encore été atteint. Parallèlement, l'avocat général de la Cour de justice de l'UE (CJUE) a rendu des avis dans deux affaires concernant les droits humains et la PESC qui pourraient s'avérer pertinentes pour la résolution de la question en suspens¹. La Commission européenne espère que la CJUE suivra ces avis dans ses arrêts. En réponse à des questions, elle affirme que les règles internes de l'UE, relatives à la mise en œuvre de l'accord d'adhésion, devront être en place dès lors que l'accord entrera en vigueur, après que toutes les parties l'aient ratifié, ce qui prendra un certain temps.

POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

8. La vice-présidente du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV), Nicola WENZEL (Allemagne), informe le CDDH des résultats de la 8^e réunion du Groupe (25–29 septembre 2023), qu'elle a présidé en l'absence de la présidente, Kristīne LĪCIS (Lettonie). Le Groupe poursuit ses travaux de préparation d'un projet de rapport du CDDH sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels dans ce domaine. Afin de permettre au CDDH de présenter au Comité des Ministres, un rapport clair et de préférence consensuel, il est proposé de rédiger ce rapport de la manière la plus neutre possible, en exposant des faits sans en tirer de conclusions. Elle note l'absence de consensus sur certaines questions fondamentales, y compris celle de savoir si le projet de rapport doit contenir des conclusions rédigées par le Groupe ou rester neutre. Le Groupe pourrait profiter d'orientations données par le CDDH sur cette question.

9. Le Directeur général des droits humains et État de droit, Christos GIAKOUMOPOULOS, souligne la priorité accordée par le Conseil de l'Europe à l'environnement, telle que reflétée dans la Déclaration de Reykjavik, et l'importance des travaux du CDDH dans ce contexte. Il cite des exemples d'autres comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe qui ont produit des études contenant des conclusions claires sur la nécessité et la faisabilité de nouveaux instruments dans des domaines controversés et suggérant d'autres actions possibles. Il cite un autre exemple où le manque de clarté de la position d'un comité avait compliqué l'action ultérieure du Comité des Ministres. Dans le cas présent, une étude de faisabilité sans conclusions sur les questions de nécessité et de faisabilité pourrait compliquer la prise de décision ultérieure par le Comité des Ministres et entraîner le renvoi de la question au CDDH.

10. Certains membres estiment que le CDDH devrait être en mesure de parvenir à des conclusions techniques sur les questions de nécessité et de faisabilité. Parmi eux, certains pensent que le CDDH-ENV devrait faire des propositions préliminaires d'éventuelles conclusions, tandis que d'autres pensent que seul le CDDH, en tant qu'instance plénière, devrait examiner les

¹ Voir affaires jointes C-29/22 et C-44/22, KS et KD c. Conseil et autres, et affaire C-351/22, Neves 77 Solutions.

éventuelles conclusions. D'autres membres estiment que le rapport devait rester neutre, sans exprimer de préférences, ni faire de propositions. Après examen, le CDDH estime que le projet de rapport préparé par le CDDH-ENV devra examiner toutes les options, sans exception, et rester neutre dans ses conclusions sur ces options.

POINT 5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE

11. Le président du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR), Jan SOBCZAK (Pologne), informe le CDDH des résultats des 4^e (12–14 septembre 2023) et 5^e (25–26 octobre 2023) réunions du Groupe. Lors de sa 4^e réunion, le Groupe a adopté un projet de Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise. Lors de sa 5^e réunion, le Groupe a débuté ses travaux sur un projet d'instrument non contraignant du Comité des Ministres sur la protection efficace des droits humains en situations de crise, qu'il propose de présenter sous la forme d'une recommandation aux États membres. Le Groupe a désigné Susan DICKSON (Royaume-Uni) en qualité de Rapporteuse, chargée de préparer un avant-projet et adopte un document d'orientation pour ses travaux. Le CDDH-SCR examinera un avant-projet lors de sa prochaine réunion (31 janvier–1^{er} février 2024). Le président du CDDH-SCR fournit également des informations sur le 14^e Séminaire de Varsovie (24 octobre 2023) sur « Les droits humains en situations de crise, transformer les défis en opportunités », organisé par les autorités polonaises sous l'égide de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, auquel ont participé des membres du CDDH-SCR.

12. À la suite d'un examen, paragraphe par paragraphe, le CDDH adopte le projet de Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise (voir Addendum 3 au présent rapport de réunion) et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour adoption. Il félicite le CDDH-SCR pour le parachèvement de son second livrable. Le Secrétariat informe le CDDH, qu'après son adoption, la Boîte à outils sera disponible en ligne, sous une forme attrayante et accessible. La possibilité de présenter la Boîte à outils dans d'autres langues non-officielles, sera également examinée, afin d'en élargir le lectorat et l'impact.

13. Le CDDH accorde au Royaume-Uni, la prise en charge par le Conseil de l'Europe de ses frais de participation au CDDH-SCR, en remplacement de la Norvège.

POINT 6 : INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS

14. Le CDDH tient un échange de vues sur les questions relatives à la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes, au cours duquel sont intervenus, Krista OINONEN (Finlande), vice-présidente du CDDH et ancienne présidente du Groupe de rédaction CDDH-INST sur la société civile et les institutions nationales des droits humains, qui rappelle les travaux de ce Groupe sur la préparation de la Recommandation CM/Rec(2021)1 ainsi que sur la Recommandation CM/Rec(2018)11 sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe et sur la Recommandation CM/Rec(2019)6 sur le développement de l'institution de l'Ombudsman ; Debbie KOHNER, Secrétaire Générale du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI), qui présente l'étude de base sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)1, à la fois, par les États membres du Conseil de l'Europe et par le Conseil de l'Europe lui-même ; Christophe POIREL, Directeur des droits humains, Conseil de l'Europe, qui a décrit la nature et la portée de la coopération bien établie et étendue du Conseil de l'Europe avec les INDH et ENNHRI ainsi qu'avec Brigitte OHMS (Autriche), Brigitte KONZ (Luxembourg) et Andrii LUKHSA (Ukraine) qui fournissent des informations sur la situation des institutions nationales des droits humains dans leur pays respectifs. Le CDDH bénéficie également d'informations sur la coopération avec les INDH et ENNHRI de la part des membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe, y compris de l'Assemblée parlementaire, du Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme, du Service de l'exécution des arrêts de la Cour,

de la Charte sociale européenne, du GRETA, du Comité de Lanzarote et de la Commission pour la démocratie par le droit (Commission de Venise).

POINT 7 : ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH

15. Le CDDH échange de vues avec Alice Jill EDWARDS, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur les développements au niveau de l'ONU concernant le commerce de biens utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La présentation délivrée par M^{me} Edwards figure à l'[Annexe IV](#).

16. Le débat couvre un large éventail de sujets, dont son invitation à préparer un accord international pour un commerce sans torture ; son deuxième rapport intermédiaire, consacré à une étude thématique sur le commerce mondial des armes, équipements et dispositifs utilisés par les forces de l'ordre et d'autres autorités publiques susceptibles d'infliger la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; sa liste d'articles prohibés, classés comme étant intrinsèquement cruels, inhumains ou dégradants, qu'il s'agisse de leur conception ou de leur destination ; les prochaines étapes visant à poursuivre et à renforcer les efforts pour réglementer le commerce ; le lien entre le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort et le sujet des droits humains et les entreprises ; des exemples de pratiques nationales pour la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2021)2 sur les mesures contre le commerce des biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le rôle des mécanismes nationaux de prévention et des Institutions Nationales des Droits Humains en ce qui concerne le commerce des biens utilisés pour la torture et la peine de mort.

17. Le CDDH remercie M^{me} Edwards pour sa participation et pour les informations qu'elle a partagées.

18. Le CDDH échange ensuite des vues avec Petya NESTOROVA, Secrétaire exécutive du Groupe d'experts établi dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), sur les activités de ce dernier visant à promouvoir la sensibilisation et la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2022\)21](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. M^{me} Nestorova indique que le Secrétariat du GRETA a traduit la recommandation dans plusieurs langues pour ses projets, et que le GRETA se réfère désormais à la recommandation dans tous ses rapports d'évaluation. Lors d'un événement à Varsovie en juin 2023, organisé avec la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, les travaux ont débuté par un projet de liste de vérification d'éventuels indicateurs pour l'auto-évaluation de la mise en œuvre de la recommandation. La recommandation a également été examinée lors d'un événement axé sur les Balkans occidentaux, au sujet du rôle du secteur financier dans la traite des êtres humains, et a été promue par les membres et le secrétariat du GRETA lors d'événements organisés par d'autres organisations internationales, y compris l'OSCE, l'OIM et l'UE.

19. Le CDDH remercie M^{me} Nestorova pour sa participation et pour les informations qu'elle a partagées, et exprime sa satisfaction à l'égard des efforts déployés par le GRETA et son secrétariat pour rendre la recommandation du Comité des Ministres opérationnelle.

POINT 8 : SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT

20. Le Secrétariat fournit des informations sur le suivi du Quatrième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, notamment les travaux en cours du Rapporteur du Comité des Ministres pour les droits de l'homme (GR-H) par rapport aux questions

particulièrement pertinentes pour le CDDH (y compris le système de la Convention européenne des droits de l'homme, les droits humains et l'environnement et l'abolition de la peine de mort).

POINT 9 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES

21. Le Secrétariat fournit des informations sur l'adoption, du mandat du CDDH pour 2024–2027, par le Comité des Ministres, le 23 novembre 2023.

22. Le CDDH adopte les mandats des trois nouveaux Groupes de rédaction suivants visant à mener les travaux sur les livrables attendus, conformément à son nouveau mandat :

- DH-SYSC-PRO, visant à préparer l'évaluation des premiers effets des Protocoles n° 16 et n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme ;
- CDDH-IA, visant à préparer un Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle, sous réserve également des résultats des travaux du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) ;
- CDDH-ELI, visant à préparer une étude sur la nécessité et la faisabilité d'un ou plusieurs autres instruments non contraignants pour compléter les Lignes directrices du Comité des Ministres de 2011 sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains.

23. Le CDDH désigne les 10 États membres suivants, dont les frais de participation de leurs experts au DH-SYSC-PRO seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, République tchèque, Finlande, Irlande, Monténégro, Pays-Bas, Pologne et Espagne. Il élit Babette KOOPMAN (Pays-Bas) en qualité de présidente du DH-SYSC-PRO.

24. Le CDDH désigne les 10 États membres suivants, dont les frais de participation de leurs experts au CDDH-AI seront couverts par le Conseil de l'Europe : République tchèque, Estonie, Géorgie, Allemagne, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Slovaquie, Espagne et Türkiye. Il élit Alfonso BREZMES (Espagne) en qualité de président du CDDH-AI.

25. Le CDDH désigne les 10 États membres suivants, dont les frais de participation de leurs experts au CDDH-ELI seront couverts par le Conseil de l'Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Estonie, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Pologne, Türkiye, Suisse et Royaume-Uni. Il élit Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) en qualité de président du CDDH-ELI.

26. La présidente du CDDH souligne la nécessité de débiter les travaux préparatoires du DH-SYSC-PRO avant sa première réunion. À cette fin, le président du DH-SYSC, Alain CHABLAIS (Suisse), présente un projet de questionnaire contenant des questions adressées à tous les États parties, des questions adressées aux plus hautes juridictions désignées en vertu de l'article 10 du Protocole, et des questions adressées à la Cour européenne des droits de l'homme. Le CDDH adopte ce questionnaire (CDDH(2023)20REV) et décide d'inviter les destinataires à y répondre dans un délai de deux mois à compter de sa réception. S'agissant des plus hautes juridictions désignées, le CDDH convient que ses membres qui représentent les États parties au Protocole n°16, devront, à la suite de la réception d'une lettre de Babette KOOPMAN, Présidente du DH-SYSC-PRO, transmettre les questions pertinentes au bureau du Président ou au plus haut fonctionnaire administratif de chacune des juridictions désignées par leur État partie.

POINT 10 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

27. Le Secrétariat fournit des informations sur les développements concernant la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STCE n° 205 - la Convention de Tromsø). Avec sa récente entrée en vigueur à l'égard de la Slovaquie et de l'Espagne, la Convention compte désormais 15 Parties. La Convention est de plus en plus répandue, son importance ayant été reconnue dans la Déclaration adoptée lors du Quatrième Sommet des

Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16–17 mai 2023), et un soutien supplémentaire ayant été exprimé au sein de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire et par le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO). La Consultation des Parties, lors de sa dernière réunion (6 octobre 2023), a réélu Rasmus LUMI (Estonie) à la présidence et Ganna KRASNOSTUP (Ukraine) à la vice-présidence. Le Groupe Accès à l'Information a transmis des projets de rapports d'évaluation pour commentaires à huit des onze premières parties et prévoit d'en faire autant pour les trois autres parties lors de sa quatrième réunion en janvier 2024. Le Groupe a pour objectif de publier sa première évaluation de référence pour toutes ces Parties d'ici mi-2024.

28. Deux délégations font état des travaux en cours dans leur capitale, concernant la ratification de la Convention.

29. Le Secrétariat présente une proposition pour un futur débat thématique du CDDH sur le droit d'accès aux documents publics (CDDH(2023)21). Sur cette base, le CDDH convient d'organiser un atelier visant à présenter les normes de la Convention de Tromsø et portant sur son approche équilibrée du droit d'accès aux informations détenues par l'État lors de l'une de ses prochaines réunions.

POINT 11 : ÉGALITÉ DE GENRE

30. Le CDDH échange des vues avec le Rapporteur sur l'égalité de genre, Philippe WERY (Belgique), sur l'évaluation menée par le CDDH-SCR sur les aspects liés à l'égalité de genre, dans ses travaux. Le CDDH examine la manière dont les informations relatives à la prise en compte de l'égalité de genre dans ses travaux, pourraient être présentées à l'avenir.

31. Le Secrétariat informe le CDDH, que depuis la décision prise lors de sa 97^e réunion (6–9 décembre 2022), de privilégier l'utilisation de l'expression « droits humains » à celle de « droits de l'homme » dans les versions françaises de ses documents, la pratique s'est généralisée dans toute la Direction Générale droits humains et État de droit, y compris dans la version française de son titre et de ceux de ses structures subordonnées. L'expression « droits humains » sera appliquée dans les titres données à tous les comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe en vertu de leurs mandats 2024–2027, et dans la description des livrables que ces comités sont susceptibles de produire. Le Secrétariat fournit également des informations sur le processus en cours de rédaction de lignes directrices pour l'utilisation d'un langage inclusif au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur les normes existantes approuvées par le Comité des Ministres depuis 1990, que la Secrétaire Générale est susceptible de publier début 2024.

POINT 12 : CONVENTIONS

32. Le CDDH prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les signatures et ratifications récentes des conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité du CDDH (doc. CDDH(2023)13) ainsi que des informations du président du CDDH-SCR sur les extensions de dérogations à la CEDH qui ont été notifiées à la Secrétaire Générale depuis la dernière réunion du CDDH.

POINT 13 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITÉS EXTERNES

33. Le CDDH remercie les représentants qui ont fourni des informations par écrit ou par oral, et encourage tous ses représentants à continuer de fournir des informations à l'avenir, dans la mesure du possible par écrit, sur les activités des instances pertinentes. Il échange ensuite des vues sur la manière de remplir au mieux son rôle à l'égard des activités d'autres instances du Conseil de l'Europe, notamment en chargeant ses représentants dans d'autres comités intergouvernementaux d'examiner les nouveaux mandats de leurs comités respectifs afin d'identifier les futures activités dans lesquelles le CDDH pourrait s'impliquer plus étroitement.

34. La liste complète des représentants du CDDH dans d'autres instances du Conseil de l'Europe, figure à l'Annexe V.

POINT 14 : ÉLECTIONS

35. Le CDDH élit Krista OINONEN (Finlande) et Alain CHABLAIS (Suisse), respectivement en qualité de présidente et de vice-président, réélit une membre du Bureau (Nicola WENZEL (Allemagne)) et élit trois membres du Bureau (Susan DICKSON (Royaume-Uni), Tim KOLK (Estonie) et Tonje MEINICH (Norvège)), réélit Alain CHABLAIS (Suisse) en qualité de président du DH-SYSC et élit Nicola WENZEL (Allemagne) en qualité de présidente du CDDH-ENV. La liste complète de la composition du Bureau du CDDH et des présidences de ses instances subordonnées figure à l'Annexe VI.

POINT 15 : INVITÉS

36. Le CDDH tient un échange de vues avec Damien COTTIER (Suisse, ADLE), Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La présentation de M. Cottier figure à l'Annexe III.

37. Le débat qui suit, couvre un large éventail de sujets, dont les travaux du Conseil de l'Europe en matière d'intelligence artificielle, l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, le commerce de biens utilisés pour la peine de mort et la torture, l'abolition de la peine de mort, l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et les droits humains en situations de crise. Les membres font également part de leur gratitude à M. Cottier pour les travaux de son comité sur la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et son soutien constant à l'Ukraine.

38. Le CDDH remercie M. Cottier pour sa participation et pour les informations qu'il a partagées. Il décide de laisser le soin au Bureau de décider qui inviter à sa prochaine réunion.

POINT 16 : PUBLICATIONS

39. Le CDDH note qu'aucune nouvelle publication n'a été préparée par le Secrétariat depuis sa 98^e réunion.

POINT 17 : CALENDRIER

40. Le CDDH adopte son calendrier de réunions pour le premier semestre 2024 et prend note d'une proposition de calendrier de réunions pour le second semestre 2024, tel qu'il figure à l'Annexe VII.

POINT 18 : QUESTIONS DIVERSES

41. Le chef de la Division des défis transversaux et des projets multilatéraux, Tigran KARAPETYAN, fournit des informations sur la 1^{ère} phase d'un projet de soutien à des moyens efficaces à mettre en œuvre au niveau interne pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, pour lequel plusieurs membres du CDDH ont été interrogés par les experts consultants. Une étude sur un éventuel réseau de coordinateurs de l'exécution est susceptible d'être publiée en décembre 2023 ; ce réseau devrait être mis en place au cours du premier semestre 2024 ; et une plateforme en ligne devrait être créée plus tard en 2024, dans le cadre de la phase 2 du projet.

42. Le Secrétariat fournit des informations sur les travaux du Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou)

concernant les politiques en matière de drogues et droits humains. Les Correspondants permanents du Groupe Pompidou sont susceptibles d'adopter au printemps 2024, un document d'orientation contenant des lignes directrices sur les droits humains et les politiques en matière de drogues, qui pourrait ensuite être adapté en une recommandation du Comité des Ministres aux États membres. Le Groupe Pompidou prévoit que cette recommandation soit préparée sous l'autorité du CDDH. Cela nécessiterait une décision du Comité des Ministres donnant un mandat supplémentaire au CDDH.

43. Finalement, le CDDH remercie chaleureusement sa présidente sortante, Kristīne LĪCIS (Lettonie), et lui expriment sa vive reconnaissance pour son excellent travail en qualité de présidente et les nombreuses années de service qu'elle a consacrées au comité avant d'en assurer la présidence. Les membres, ainsi que le Secrétariat, lui souhaitent le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

* * *

Annexe I**Ordre du jour**

1: OPENING OF THE MEETING, ADOPTION OF THE AGENDA AND ORDER OF BUSINESS	1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
CDDH(2023)R98 - Report of the 98th meeting CDDH-BU(2023)R110 – Report of the 110th meeting	CDDH(2023)R98 – Rapport de la 98 ^e réunion CDDH-BU(2023)R110 – Rapport de la 110 ^e réunion
2: RECOMMENDATIONS OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY	2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
CDDH Comments on PACE Recommendations 2238(2022) and 2251(2023) CDDH(2023)16REV – Replies of the Committee of Ministers to PACE Recommendations	Commentaires du CDDH sur les Recommandations de l'APCE 2238(2022) et 2251(2023) CDDH(2023)16REV – Réponses du Comité des Ministres aux Recommandations de l'APCE
CDDH(2023)18 – Draft CDDH comments on PACE Recommendations	CDDH(2023)18 – Projet de commentaires du CDDH sur des Recommandations de l'APCE
3: WORK ON THE SYSTEM OF THE CONVENTION	3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION
3.1. Committee of Experts on the system of the European Convention of Human rights (DH-SYSC)	3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)
3.1.1. Drafting Group on issues relating to judges of the European Court of Human Rights (DH-SYSC-JC)	3.1.1. Groupe de rédaction sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-JC)
DH-SYSC-JC(2023)R4 – Report of the 4th meeting DH-SYSC-JC(2023)01REV5 – Draft CDDH report on issues relating to judges of the European Court of Human Rights CDDH(2023)22 – Compilation of comments received on the draft CDDH report on issues relating to judges of the European Court of Human Rights	DH-SYSC-JC(2023)R4 – Rapport de la 4 ^e réunion DH-SYSC-JC(2023)01REV5 – Projet de rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme CDDH(2023)22 – Compilation des commentaires reçus sur le Projet de rapport du CDDH sur les questions relatives aux juges de la Cour européenne des droits de l'homme
3.2 CDDH ad hoc negotiation Group on the EU accession to the ECHR (“46+1 Group”)	3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 46+1 »)
4: ENVIRONMENT AND HUMAN RIGHTS	4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS
CDDH-ENV(2023)R8 – Report of the 8th meeting CDDH-ENV(2023)06 – Draft CDDH Report on the need for and feasibility of a further instrument or instrument(s) on human rights and the environment, which focuses on the issue of feasibility	CDDH-ENV(2023)R8 – Rapport de la 8 ^e réunion CDDH-ENV(2023)06 – Projet de Rapport sur la nécessité et la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits humains et l'environnement
5: HUMAN RIGHTS IN SITUATIONS OF CRISIS	5 : DROITS HUMAINS EN SITUATIONS DE CRISE
CDDH-SCR(2023)R4 – Report of the 4th meeting CDDH-SCR(2023)R4 Addendum – Draft toolkit for human rights impact assessment of the measures taken by the state in situations of crisis CDDH-SCR(2023)R5 – Report of the 5th meeting	CDDH-SCR(2023)R4 – Rapport de la 4 ^e réunion CDDH-SCR(2023)R4 Addendum – Projet de Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les droits humains des mesures prises par l'État en situations de crise CDDH-SCR(2023)R5 – Rapport de la 5 ^e réunion

6: NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS	6: INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS
<p>Recommendation CM/Rec(2021)1 of the Committee of Ministers to member States on the development and strengthening of effective, pluralist and independent national human rights institutions</p> <p>Contextual information and draft programme</p>	<p>Recommandation CM/Rec(2021)1 du Comité des Ministres aux États membres sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes</p> <p>Informations contextuelles et projet de programme</p>
7 : ACTIVITIES OF OTHER ACTORS RELATED TO THE WORK OF THE CDDH	7: ACTIVITÉS D'AUTRES ACTEURS RELATIVES AUX TRAVAUX DU CDDH
7.1. The trade in goods used for the death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	7.1. Le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
<p>Recommendation CM/Rec(2021)2 of the Committee of Ministers to member States on measures against the trade in goods used for the death penalty, torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment</p>	<p>Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</p>
7.2. Trafficking in human beings for the purpose of labour exploitation	7.2. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail
<p>Recommendation CM/Rec(2022)21 of the Committee of Ministers to member States on preventing and combatting trafficking in human beings for the purpose of labour exploitation</p>	<p>Recommandation CM/Rec(2022)21 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail</p>
8 : FOLLOW-UP TO THE FOURTH SUMMIT OF HEADS OF STATE AND GOVERNMENT	8: SUIVI DU QUATRIÈME SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT
<p>Reykjavik Declaration</p>	<p>Déclaration de Reykjavik</p>
9: PLANNING OF FUTURE ACTIVITIES	9 : PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES
<p>CDDH(2023)19 – [Draft] CDDH terms of reference 2024-2027</p> <p>CDDH(2023)17 - Provisional draft terms of reference for possible new subordinate bodies</p> <p>CDDH(2023)20 – Preparations for the work of DH-SYSC-PRO – Draft questionnaire prepared by the Secretariat in consultation with the Chair of the DH-SYSC</p>	<p>CDDH(2023)19 – [Projet de] Mandat 2024-2027 du CDDH</p> <p>CDDH(2023)17 – Avant-projet de mandats pour d'éventuelles nouvelles instances subordonnées</p> <p>CDDH(2023)20 – Préparation des travaux du DH-SYSC-PRO – Projet de questionnaire préparé par le Secrétariat en consultation avec le Président du DH-SYSC</p>
10: ACCESS TO OFFICIAL DOCUMENTS	10 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS
<p>AIG_Inf(2023)R3 – Report of the 3rd meeting of the Access Info Group</p> <p>AIG_Inf(2023)LD4 – List of decisions taken at the 4th meeting of the Access Info Group</p> <p>TC-CP(2023)R3 – Report of the 3rd meeting of the Consultation of the Parties</p>	<p>AIG_Inf(2023)R3 – Rapport de la 3^e réunion du Groupe Accès à l'information</p> <p>AIG_Inf(2023)LD4 – Liste des décisions prises lors de la 4^e réunion du Groupe Accès à l'information</p> <p>TC-CP(2023)R3 – Rapport de la 3^e réunion de la Consultation des Parties</p>
11: GENDER EQUALITY	11 : ÉGALITÉ DE GENRE
<p>CDDH(2023)14 – The gender equality dimension in the work of the CDDH and its subordinated bodies</p> <p>CDDH(2020)13 – Thematic Form on Gender Equality</p>	<p>CDDH(2023)14 – La dimension d'égalité de genre dans les travaux du CDDH et de ses instances subordonnées</p> <p>CDDH(2020)13 – Fiche thématique sur l'égalité de genre</p>

12: CONVENTIONS	12 : CONVENTIONS
CDDH(2023)13 – Chart of signatures and ratifications of certain treaties under the responsibility of the CDDH - Information provided by the Secretariat	CDDH(2023)13 – État des signatures et ratifications de certains traités sous la responsabilité du CDDH - Informations fournies par le Secrétariat
13: REPRESENTATIVES IN OUTSIDE ACTIVITIES	13 : REPRÉSENTANTS DANS DES ACTIVITES EXTERNES
CDDH(2023)15 - Information provided by the experts	CDDH(2023)15 - Informations fournies par les experts
14: ELECTIONS	14 : ÉLECTIONS
15: INVITEES	15 : INVITÉS
16: PUBLICATIONS	16 : PUBLICATIONS
CDDH Publications' website	Site internet des publications du CDDH
17: CALENDAR	17 : CALENDRIER
18: OTHER BUSINESS	18 : QUESTIONS DIVERSES
19: ADOPTION OF THE ABRIDGED REPORT	19 : ADOPTION DU RAPPORT ABRÉGÉ

Annexe II**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES**

ALBANIA / ALBANIE	
ANDORRA / ANDORRE	Marc CASADEVALL TOUSEIL Juriste, Troisième secrétaire, Département des Affaires juridiques internationales et des Ressources humaines, ministère des Affaires étrangères
ARMENIA / ARMÉNIE	Rafayel MOVSESYAN Head of Division of the Department of Treaties and International Law, Ministry of Foreign Affairs
AUSTRIA / AUTRICHE	Brigitte OHMS Deputy Government Agent, Division for European and International Law, Human Rights Protection (dpt. V 7), Federal Chancellery
AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN	Şahin ABBASOV Senior consultant of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President
BELGIUM / BELGIQUE	Philippe WERY Chef du Service des droits de l'homme, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme
BULGARIA / BULGARIE	Boyana TRIFONOVA Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Bulgaria to the Council of Europe Aleksandra DIMITROVA Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Bulgaria to the Council of Europe
BOSNIA HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	
CROATIA / CROATIE	Štefica STAŽNIK Representative of the Republic of Croatia before the ECHR
CYPRUS / CHYPRE	APOLOGISED
CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHÈQUE	Petr KONŮPKA Deputy Agent of the Government for the representation before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice
DENMARK / DANEMARK	Ida Marie SPIEGELHAUER Head of Section, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE	Tim KOLK Agent du gouvernement estonien auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, ministère des Affaires étrangères
FINLAND / FINLANDE	Krista OINONEN Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs
FRANCE	Paloma REPARAZ GONCER Sous-directrice des droits de l'Homme à la direction des affaires juridiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères
GEORGIA / GÉORGIE	Nana TCHANTURIDZE Deputy Head of the Department of State Representation to International Courts, Ministry of Justice
GERMANY / ALLEMAGNE	Hans-Jörg BEHRENS LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice Nicola WENZEL LL.M., Head of Unit IV C 1 (Human Rights), Government Agent before the European Court of Human Rights, Federal Ministry of Justice
GREECE / GRÈCE	Elias KASTANAS Senior Legal Counselor, Legal Department, Public International Law Section, Hellenic Ministry of Foreign Affairs
HUNGARY / HONGRIE	Zoltan TALLODI Government Agent before the ECtHR, Ministry of Justice, Department of International Criminal Law and Office of the Agent before ECHR
ICELAND / ISLANDE	Ragnhildur ARNLJÓTSÐÓTTIR Permanent Representative of Iceland to the Council of Europe
IRELAND / IRLANDE	John Finbarr LYSAGHT Agent of the Government before the ECHR, Department of Foreign Affairs
ITALY / ITALIE	Raffaele FESTA Adjoint au Représentant Permanent, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe
LATVIA / LETTONIE	Kristīne LĪCIS (Présidente) Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations Elīna Luīze VĪTOLA Head of Office of the Representative of Latvia before International Human Rights Institutions, Deputy Agent of the Government, Ministry of Foreign Affairs

LIECHTENSTEIN	LOREZ-SCHWEIG Helen Permanent Representation of the Principality of Liechtenstein to the Council of Europe
LITHUANIA / LITUANIE	APOLOGISED
LUXEMBOURG	Brigitte KONZ Présidente du Tribunal, Tribunal d'Arrondissement de Diekirch
MALTA / MALTE	Christopher SOLER State Advocate and Government Agent
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Doina MAIMESCU Head of the Government Agent's Office, Ministry of Justice Dumitru OBADĂ Government Agent, Ministry of Justice
MONACO	Xavier RAUSCHER Direction des Affaires Juridiques
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Valentina PAVLIČIĆ Government Agent before the ECtHR
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Babette KOOPMAN Government Agent before the EctHR, Ministry of Foreign Affairs
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	APOLOGISED
NORWAY / NORVÈGE	Tonje MEINICH Deputy Director General, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security
POLAND / POLOGNE	Jan SOBCZAK Government Agent before the ECHR, Deputy Director, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs
PORTUGAL	Ricardo MATOS Government Agent before the ECHR, Procureur-Général Adjoint de la République Ana GARCIA MARQUES Legal advisor to the Portuguese Agent
ROMANIA / ROUMANIE	Adriana BARBIERU Deputy to the Permanent Representative, Co-Agent of the Government before the ECHR, Permanent Representation of Romania to the Council of Europe
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Michela BOVI Co-Agente du Gouvernement auprès de la CEDH, Ambassade de Saint-Marin en Belgique
SERBIA / SERBIE	Zorana JADRIJEVIĆ MLADAR State Attorney Deputy Government Agent of the Republic of Serbia before the ECHR, The State Attorney's Office, The Agency Department before the European Court of Human Rights

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Miroslava BÁLINTOVÁ Government Agent before the ECHR, Ministry of Justice
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Matija VIDMAR Secretary, Department for International Cooperation and EU law, Ministry of Justice
SPAIN / ESPAGNE	Alfonso BREZMES Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Area of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice
SWEDEN / SUÈDE	Daniel GILLGREN Deputy Director, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs
SWITZERLAND / SUISSE	Alain CHABLAIS Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Agent du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme
TÜRKIYE	Burcin BAYRAK SENOCAK Deputy Head of Department of Human Rights, Ministry of Justice Ömer YILMAZ Legal counselor, Représentation Permanente de Türkiye
UKRAINE	Andrii LUKSHA Head of the Division for Representation of the Government in Interstate Cases of the Office of the Agent before the European Court of Human Rights
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Susan DICKSON Foreign and Commonwealth Office

PARTICIPANTS

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Christine JEANGÉY Officiel, Chargée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, Dicastère pour le service du développement humain intégral
JAPAN / JAPON	Daichi ITO Consul (Attorney), Consulate General of Japan in Strasbourg Tetsushi HIRANO Chargé de mission, Consulate General of Japan in Strasbourg Elea ROGER Assistant, Consulate General of Japan in Strasbourg
DELEGATION OF THE EUROPEAN UNION TO THE COUNCIL OF EUROPE / DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE	Dora SCHAFFRIN Legal Adviser

PARLIAMENTARY ASSEMBLY <i>ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE</i>	Rafal SOKOL Committee on Legal Affairs and Human Rights
OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / BUREAU DE LA COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	Géraldine MATTIOLI-ZELTNER
DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE ECtHR / SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊT DE LA COUR	Patrick SCHAFER
SOCIAL RIGHTS / DROITS SOCIAUX	Niamh CASEY
COMITÉE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT / COMITÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS (CPT)	Christian LODA
CONVENTION ON ACTION AGAINST TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS <i>CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)</i>	Petya NESTOROVA Executive Secretary / <i>Secrétaire exécutive</i>
CONVENTION OF LANZAROTE <i>CONVENTION DE LANZAROTE</i>	Ekatarina MALAREVA
CONVENTION FOR THE PROTECTION OF NATIONAL MINORITIES / CONVENTION POUR LA PROTECTION DES MINORITÉS NATIONALES	Lusine DRAMPYAN
EUROPEAN COMMISSION FOR DEMOCRACY THROUGH LAW (VENICE COMMISSION) / COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)	Caroline MARTIN
TRANSVERSAL CHALLENGES AND MULTILATERAL PROJECTS / DÉFIS TRANSVERSAUX ET PROJETS MULTILATERAUX	Tigran KARAPETYAN

CO-ORDINATOR FOR THE ABOLITION OF DEATH PENALTY / COORDONATEUR POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT	Sébastien POTAUFEU
--	---------------------------

OBSERVERS / OBSERVATEURS

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS / LE RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (ENNHRI)	Debbie KOHNER Secretary General, Permanent Secretariat Marta GATTINI Advisor to ENNHRI Secretary General Mattia CONCAS Assistant, Permanent Secretariat
CCBE	Piers GARDNER Chair of the CCBE Permanent Delegation to the European Court of Human Rights
AMNESTY INTERNATIONAL	Michael CROWLEY Omega Research Foundation Rita PATRICIO Senior Executive Officer for the Council of Europe, Amnesty International Patrick WILCKEN Researcher/adviser on military, security and policing issues, Amnesty International, Law and Policy Programme

INVITEE(S) / INVITÉ(S)

Damien COTTIER (Switzerland, ALDE), Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe / (Suisse, ADLE), <i>Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.</i>
Alice Jill EDWARDS UN Special Rapporteur on Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, on developments within the UN system concerning the trade in goods used for torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment / <i>Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur les développements au niveau de l'ONU concernant le commerce de biens utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</i>

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Directorate General Human Rights and Rule of Law / Direction générale Droits humains et État de droit (DG I)	
	Christos GIAKOUMOPOULOS Director General / Directeur général, Human Rights Directorate / <i>Direction des droits humains</i>
	Christophe POIREL Director / Directeur, Human Rights Directorate / <i>Direction des droits humains</i>
	Daniele CANGEMI Head of the Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard-settings activities Department / <i>Chef du Service des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique</i>
Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits humains	
	David MILNER Head of Division, Secretary of the CDDH / <i>Chef de Division, Secrétaire du CDDH</i>
	Elvana THACI Administrator / Administratrice, Secretary of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)</i>
	Yanna PARNIN Administrator / Administratrice, Secretary of the Drafting Group on Human Rights in situations of crisis / <i>Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</i>
	Daniel PAP Administrator / Administrateur, Secretary of the Drafting Group on Human Rights and environment / <i>Secrétaire du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)</i>
	Louise PORCHER Assistant Lawyer / <i>Juriste assistant</i>
	Corinne GAVRILOVIC Assistant / <i>Assistante</i>
	Charlotte PIVETEAU Stagiaire

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Gregoire DEVICTOR
Sylvie BOUX
Corinne MCGEORGE

Annexe III**Présentation de M. Damien Cottier**

Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
de l'Assemblée parlementaire *(in English only)*

(via ZOOM, 29 novembre 2023)

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord j'aimerais vous remercier pour cette invitation. J'ai l'honneur de présider la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée depuis janvier 2022 et je suis très heureux de pouvoir partager avec vous ce matin les résultats de nos travaux les plus récents.

Je me réjouis que votre Comité directeur et notre Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme de l'APCE collaborent et aient des échanges réguliers sur des sujets qui sont au cœur de nos travaux, les droits de l'homme et l'état de droit en Europe. C'est important de se parler et se coordonner, pour assurer une cohérence accrue entre la dimension intergouvernementale et la dimension parlementaire de notre organisation. Je suis conscient aussi que de nombreuses recommandations que nous adressons au Comité des Ministres vous sont envoyées pour commentaires.

Un des sujets qui a été au cœur de nos travaux pendant ces deux années a été l'agression russe contre l'Ukraine et ses conséquences juridiques.

Depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022, l'Assemblée parlementaire a joué un rôle de premier plan dans la condamnation de **l'agression contre l'Ukraine**. Après l'expulsion de la Russie de l'organisation avec le soutien unanime de l'Assemblée (avis 300), notre commission a adopté un premier rapport dans le cadre d'un débat d'urgence sur le thème « **L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : faire en sorte que les auteurs de graves violations du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux rendent des comptes** ». La résolution adoptée par l'Assemblée à la suite de ce rapport (2436(2022), avril 2022) exprimait un soutien unanime à la création d'un tribunal pénal international ad hoc chargé d'enquêter et de poursuivre le crime d'agression commis par les dirigeants politiques et militaires de la Fédération de Russie. L'Assemblée a ainsi été le premier organe de caractère international à soutenir la création d'un tel tribunal, qui a été repris par d'autres organes tels que le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la Commission européenne.

Quelques mois après, en janvier 2023, notre Assemblée a adopté une autre résolution (2482(2023)), cette fois-ci sur la base d'un rapport que j'ai préparé sur les « **Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la FR contre l'Ukraine** ».

La résolution traite principalement de 3 questions différentes liées à la responsabilité de la Fédération de Russie pour son agression contre l'Ukraine et les violations du droit international qui en résultent : (1) **le crime d'agression** ; (2) **les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide éventuel** ; (3) **l'indemnisation de tous les dommages causés par l'agression et les violations du droit international découlant de l'agression**.

S'agissant du **crime d'agression**, étant donné que la CPI n'a pas compétence sur l'actuel crime d'agression contre l'Ukraine (en l'absence d'un renvoi au Conseil de sécurité des Nations Unies), l'Assemblée réitère son appel aux États membres et aux États observateurs du Conseil de l'Europe à créer un tribunal pénal international spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, qui devrait être approuvé et soutenu par le plus grand nombre possible d'États et d'organisations internationales, et en particulier par l'Assemblée générale des NU. La résolution détaille ensuite

certaines aspects relatifs au futur tribunal spécial, tels que sa compétence, la question des immunités, le rapport avec la CPI, etc.

S'agissant des **crimes de guerre et crimes contre l'humanité**, l'Assemblée condamne ces crimes commis par les forces russes ou les groupes armés affiliés. Elle considère que le discours officiel russe utilisé pour justifier l'invasion présente des caractéristiques d'incitation publique au **génocide** et révèle une intention génocidaire. Pour tous ces crimes, l'Assemblée appelle les Etats membres à soutenir l'enquête lancée par le procureur de la CPI ainsi que celles menées par le bureau Procureur général de l'Ukraine, à faire usage de l'entraide judiciaire (par ex, équipe commune d'enquête mise en place sous l'es auspices d'Eurojust) et à utiliser le principe de compétence universelle éventuellement prévu dans leurs législations.

Enfin, le troisième pilier de du rapport/résolution traite de la question de l'**indemnisation du dommage résultant de l'agression**. Dans ce cadre, l'Assemblée appelle les Etats membres à mettre un place un mécanisme international d'indemnisation, comprenant un registre international des dommages, qui servirait dans un premier temps à recenser les éléments de preuve et les demandes concernant les dommages. A un stade ultérieur, les Etats devraient créer une commission internationale d'indemnisation, qui serait chargée d'examiner les demandes présentées et recensées par le registre, ainsi qu'un fonds d'indemnisation. Selon l'Assemblée, le Conseil de l'Europe devrait un jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de ce mécanisme.

Quelques mois seulement après cette résolution, les chefs d'Etats et du gouvernement, réunis à **Reykjavik** en mai 2023, ont soutenu la plupart de ces propositions. D'une part, ils se sont félicités des efforts internationaux en vue de la création d'un tribunal spécial chargé de juger le crime d'agression et ont appelé le Conseil de l'Europe à participer aux consultations et négociations pertinentes, ce qui se fait en l'actualité dans le cadre du « core group » de 38 Etats qui examine les différentes modalités pour créer un tribunal. D'autre part, et ceci est une des réalisations les plus importantes du Sommet, ils ont décidé de créer un Registre des dommages causés par l'agression russe dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe (en tant qu'accord partiel élargi), invitant tous les États membres et observateurs et l'UE, ainsi que tout autre État éligible, à y adhérer. Aujourd'hui, le Registre des dommages compte 38 membres et 4 membres associés, dont l'UE, le Japon, les États-Unis et le Canada.

On voit donc comment l'action de l'APCE et de notre Commission a été essentielle pour imprimer un cap stratégique et donner une réponse juridique ferme à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Notre travail est loin d'être fini, et nous avons un nouveau rapport en cours sur les « questions juridiques et violations des DH liées à l'agression de la Russie contre l'Ukraine » (M. Stier), qui sera examiné et débattu par l'Assemblée en avril 2024.

Au-delà de la question de l'agression contre l'Ukraine, notre commission a continué à suivre la **situation des droits de l'homme et de l'état de droit en Russie**, même après l'expulsion de l'organisation. Par exemple, en 2022, nous avons produit un rapport sur les **prisonniers politiques en Russie** (Mme Aevarsdottir), et dans la résolution pertinente l'Assemblée (2446(2022)) appelle la libération des 478 prisonniers politiques russes, y compris ceux pour lesquels la Cour européenne des droits de l'homme a rendu des arrêts de condamnation, comme par exemple Alexei Navalny. En l'actualité, nous sommes en train de préparer deux rapports sur la **détention et persécution de l'opposant politique Vladimir Kara-Murza**, qui a reçu le prix Vaclav Havel de l'Assemblée l'année dernière. Récemment, nous avons approuvé un rapport sur la **dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président de la Russie** (donnant lieu à la Résolution 2519 (2023), octobre 2023) : sur la base du rapport l'Assemblée a considéré que les modifications constitutionnelles *ad hoc* en question étaient contraires non seulement à la Constitution russe mais également aux principes du droit international. Pour la première fois, l'Assemblée qualifie la Fédération de Russie de « *dictature de facto* », compte tenu entre autres du pouvoir démesuré du Président russe et de l'exercice extrêmement long de ses fonctions. Elle appelle en outre les Etats membres à reconnaître Putin comme illégitime après la fin de son mandat actuel.

Je voudrais également attirer votre attention sur certains rapports de notre commission qui me semblent importants du point de vue du développement normatif et qui concernent l'ensemble des Etats membres (**rapports thématiques transversaux**) :

- Rapport sur la **répression transnationale**, une menace croissante pour l'Etat de droit et les droits humains (Res 2509 (2023) et Recommandation 2557 (2023), juin 2023) : dans ce rapport nous appelons les Etats à établir une définition officielle de la répression transnationale et au Comité des Ministres à élaborer une recommandation qui comprendrait également une définition de ce phénomène. Nous rappelons également dans la résolution les obligations qu'impose la Convention européenne des droits de l'homme vis-à-vis des actes de répression transnationale provenant d'un pays tiers.
- Rapport sur **Pegasus et autres types de logiciels similaires** (Résolution 2513(2023) et Recommandation 2258(2023), octobre 2023) : l'Assemblée a appelé les Etats à s'abstenir d'utiliser de tels logiciels espions jusqu'à ce que leurs lois et pratiques en matière de surveillance soient pleinement conformes à la Convention, dans le cadre d'une évaluation qui va être menée par la Commission de Venise. Pour l'avenir, en tout état de cause, ils ne devraient l'utiliser que dans des « situations exceptionnelles, en dernier recours », « pour prévenir ou enquêter sur un acte spécifique constituant une menace réelle et sérieuse pour la sécurité nationale ou un crime grave spécifique et précisément défini ». Par ailleurs, l'Assemblée a demandé au CM d'adopter une recommandation aux Etats sur la surveillance secrète et les droits humains, en tenant compte des menaces que présentent les logiciels espions, et même d'examiner la faisabilité d'une nouvelle Convention du Conseil de l'Europe sur l'acquisition, utilisation, vente et exportation de logiciels espions.

Notre commission a continué à suivre l'**exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme**, qui fait bien évidemment partie de notre mandat. Nous avons adopté le 11^{ème} rapport sur la mise en œuvre des arrêts en avril 2023, ainsi qu'un rapport spécifique en débat urgent sur l'affaire *Kavala c. Türkiye* en octobre 2023. Dans notre 11^{ème} rapport, nous avons examiné de près les problèmes d'exécution des affaires interétatiques et des affaires « article 18 ». Nous avons également invité le Comité des Ministres à fournir à l'Assemblée une mise à jour annuelle sur les progrès réalisés dans l'exécution des arrêts de la Cour, et de manière plus générale à améliorer le dialogue avec l'Assemblée afin que celle-ci soit en mesure de faciliter le mieux possible le travail du CM. Par exemple, en organisant des conférences et des échanges avec les parlements et parlementaires nationaux. Quant à l'**affaire Kavala**, notre rapport « Appel à la libération immédiate d'Osman Kavala », a appelé le CM à mettre en place un suivi national de l'exécution par la Türkiye des arrêts de la CEDH dans le cadre du processus de la Déclaration du CM 1994 (respect des engagements pris par les EM). L'Assemblée a considéré également que le moment est venu d'envisager la « procédure conjointe complémentaire » entre le CM et l'APCE en cas de violation grave des obligations statutaires par un Etat, dans la mesure où l'inexécution de l'arrêt *Kavala* sape les fondements du système de la Convention dans son ensemble.

Nous réfléchissons aussi au sein de notre sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts à de nouvelles initiatives et activités pour impliquer davantage nos parlementaires dans l'exécution des arrêts de la Cour dans leurs propres pays. Une des idées qui sont sur la table est de créer un réseau des membres de l'APCE qui seraient chargés de suivre les questions liées à l'exécution des arrêts rendus contre leurs propres pays et à demander à leurs gouvernements des comptes. Ce travail s'inscrit dans le droit fil de la déclaration de **Reykjavik**, qui invite le Président de l'APCE et manière plus générale tous les acteurs concernés à renforcer le dialogue politique avec leurs interlocuteurs nationaux respectifs sur la mise en œuvre des arrêts.

Je m'arrête ici pour donner le temps qu'il faut à notre échange. Je suis prêt à répondre à vos questions et à développer davantage les points qui vous intéressent le plus.

Annexe IV**Présentation de M^{me} Alice Jill Edwards**

Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (*in English only*)

(via ZOOM, 30 novembre 2023)

Ladies and gentlemen,

I thank you for the invitation to brief you this morning on my work, as the United Nations' Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, towards the development of an international torture-free trade agreement.

Any such treaty would complement and reinforce existing obligations to prohibit and prevent torture and other ill-treatment, an obligation to which all countries are bound.

Last month, I presented my second interim report to the Third Committee of the General Assembly, which was dedicated to how as an international community we can remove certain equipment, restraints and weapons used by law enforcement and other public authorities which are inherently violative of the international prohibition against torture.

I noted that there is currently no international agreement governing the trade in items intended – or being misused – for torture, so the proposal for a torture-free trade agreement is a tangible step towards our global desire to live in torture-free societies.

In practice this gap means that State and private companies – outside the European Union and unless regulated at national level – are free to develop and sell items that inflict unnecessary or excessive pain.

This is a global challenge. The trade in instruments that torture – and use by public authorities – has tentacles that stretch across the globe.

Chair, my proposal contains two components.

A 'Category A' Prohibited list of items which I have classified as being inherently cruel, inhuman or degrading, either by design or purpose. These items should be removed from production and use immediately.

And a 'Category B' list which includes ordinary law enforcement equipment to be controlled, because they pose a heightened risk of misuse.

My proposal includes an early warning trigger such that a trade could be suspended or cancelled when there are reasonable grounds that torture or other serious human rights violations are being undertaken or prepared.

These lists are detailed in Annexes 1 and 2 of my report.

My report took note of the efforts taken by this body to support a world where such items are relegated to history, through the Council of Europe Recommendation CM/Rec(2021)2 on measures against the trade in goods used for the death penalty, torture and other ill-treatment.

The trade in law enforcement equipment, a sub-set of the overall market, is significant and estimated to reach 27 billion USD by 2028, growing by 8 per cent per annum. Much of this forecasted rise is correlated to expected rises in civic mobilization.

This issue is also becoming ever more important as governments outsource public functions to private entities.

Chair, ladies and gentlemen, police and other public authorities must be properly equipped and protected. However, precisely because such weapons can cause harm potentially amounting to atrocity crimes, there is a need for better regulation.

According to my research, with sincere thanks to the Omega Research Foundation, at least 335 companies in at least 54 countries are manufacturing or promoting items I have included in my Prohibited List.

A recent arms fair at Milipol Paris showed that certain items that are on my Prohibited List continue to be promoted for sale.

My Prohibited List includes such egregious items as spiked batons that can easily rip through skin. Thumb cuffs, some with cerated edges, to restrain an individual and which can easily fracture the fine bones of the hand. And electric shock belts that electrocute individuals at the touch of a button.

My list further includes caged beds, gang chains, hoods and blindfolds, spit hoods, whips, sjamboks and *lathis*, and shields and body armour with spikes. It includes excessively weighted batons and gloves that turn otherwise defensive equipment into offensive weapons. Some of the items conjure up painful and degrading images associated with slavery and servitude.

Ammunition containing multiple kinetic impact projectiles and directed energy weapons also feature on my list.

The items on my Prohibited List have no place in human-rights compliant law enforcement. They are quite literally modern-day torture tools.

Next steps?

For my part I will be following up on my prohibited list – firstly I request that all States undertake a stocktake of equipment manufactured, procured for or used by relevant public authorities and immediately legislate against, remove and decommission the items on my Prohibited List.

And second, for all States to work towards an international torture-free trade instrument so that we are all safer and better protected in our communities.

I will be supporting the UN level process, following the recommendations of the Group of Governmental Experts, in May 2022, who recommended that an instrument be developed on the trade in items used for torture (the consensus view was to drop tools used for the death penalty).

The UN process is at a pivotal moment. There is a need for the tabling of a resolution to start the drafting process.

As Council of Europe Member States, I believe you could and should play a decisive role in re-energizing that process through, for example, statements of support and practical diplomatic action.

I would encourage you to publicize your own national efforts to regulate the trade; and to take concrete steps to implement your own Recommendation. I would be very pleased to hear from you about your engagement with my own lists and the steps you are taking to ban items in Annex 1.

For my part, I plan to keep this important issue on my agenda and to continue to push States to do the right thing. Concretely, I will be taking up this issue during my country visits, as I recently did on my latest visit to Chile last month.

The Committee against Torture has informed me that they will be taking up these questions as part of their periodic review of State party reports, relying on my Prohibited List. While the Sub-Committee on the Prevention of Torture will likewise be adding this to areas of work during their visits.

I will also be reaching out to the Committee for the Prevention of Torture in Europe to engage them similarly.

Finally, I wish to end by encouraging you to keep the momentum towards an important treaty which would be a vital complement to the existing anti-torture framework. It is a generational opportunity to take a stand against torture.

Thank you for your attention.

Annexe V**Représentants du CDDH auprès d'autres instances**

(Liste telle que révisée par le CDDH lors de sa 99^e réunion plénière, 28 novembre – 1^{er} décembre 2023)

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : Brigitte KONZ (Luxembourg)
2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : Brigitte OHMS (Autriche)
3. Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : Liliya ELENKOVA (Bulgarie)
4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : Zinovia STAVRIDIS (Grèce)
5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : **Vacant**
6. Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)
7. Comité d'experts pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) : Romana KUZMANIĆ-OLUIĆ (Croatie)
8. Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : Brigitte OHMS (Autriche)
9. Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) : Susan DICKSON (Royaume-Uni)
10. Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Comité de Lanzarote ») : Brigitte KONZ (Luxembourg)
11. Comité directeur pour les droits des enfants (CDENF) : Brigitte KONZ (Luxembourg)
12. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : Krista OINONEN (Finlande)
13. Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) : Elias KASTANAS (Grèce)
14. Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAI) : Tim KOLK (Estonie)
15. Commission pour l'égalité de genre (GEC) : **Vacant**

* * *

Annexe VI**Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction**

BUREAU DU CDDH	FIN DU MANDAT	RÉFÉRENCES
Krista OINONEN (Finlande) Présidente	31 décembre 2024 (élue pour 1 an, renouvelable une fois)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
Alain CHABLAIS (Suisse) Vice-Président	31 décembre 2024 (élu pour 1 an, renouvelable une fois)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
Brigitte OHMS (Autriche) Membre	31 décembre 2024 (non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
Babette KOOPMAN (Pays-Bas) Membre	31 décembre 2024 (non renouvelable)	97 ^e réunion du CDDH (décembre 2022)
Nicola WENZEL (Allemagne) Membre	31 décembre 2025 (élue pour 2 ans, non renouvelables)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
Susan DICKSON (Royaume-Uni) Membre	31 décembre 2025 (élue pour 2 ans, renouvelables une fois)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
Tim KOLK (Estonie) Membre	31 décembre 2025 (élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
Tonje MEINICH (Norvège) Membre	31 décembre 2025 élu pour 2 ans, renouvelables une fois)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
PRÉSIDENCES		
DH-SYSC Alain CHABLAIS (Suisse)	31 décembre 2024 (élue pour 1 an, renouvelable une fois)	99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
DH-SYSC-JC Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)		96 ^e réunion du CDDH (juin 2022)
« 46 + 1 » Tonje MEINICH (Norvège)		92 ^e réunion du CDDH (novembre 2019)
CDDH-ENV Nicola WENZEL (Allemagne)		99 ^e réunion du CDDH (novembre 2023)
CDDH-SCR Jan SOBCZAK (Pologne)		95 ^e réunion du CDDH (novembre 2021)

RAPPORTEURS	
Krista OINONEN (Finlande)	Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses
Nicola WENZEL (Allemagne)	Droits de l'homme et entreprises
Philippe WERY (Belgique)	Egalité de genre
Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des enfants
Brigitte KONZ (Luxembourg)	Droits des personnes handicapées
Romana KUZMANIC-OLUIC (Croatie)	Questions relatives aux Roms et Gens du voyage
GROUPE DE REDACTION	
DH-SYSC-PRO	
Arménie	
Azerbaïdjan	
Belgique	
République tchèque	
Finlande	
Irlande	
Monténégro	
Pays-Bas (<i>Présidence</i>)	
Pologne	
Espagne	
CDDH-SCR	CDDH-ENV
Arménie	Arménie
Azerbaïdjan	Autriche
Estonie	Finlande
Géorgie	France
Monténégro	Allemagne (<i>Présidence</i>)
Pays-Bas	Lettonie
Pologne (<i>Présidence</i>)	Pologne
Portugal	Roumanie
Türkiye	Espagne
Royaume-Uni	Suisse
	Türkiye
CDDH-ELI	CDDH-AI
Arménie	République tchèque
Azerbaïdjan	Estonie
Estonie	Géorgie
Allemagne (<i>Présidence</i>)	Allemagne
Grèce	Luxembourg
Pays-Bas	Monténégro
Pologne	Norvège
Türkiye	Slovénie
Suisse	Espagne (<i>Présidence</i>)
Royaume-Uni	Türkiye

Annexe VII**Calendrier pour 2024**

tel qu'adopté (pour le premier semestre) et approuvé (pour le seconde semestre) lors de la 99^e réunion du CDDH, 28 novembre – 1er décembre 2023

- | | |
|-----------------------|---|
| 17 – 19/01/2024 | <u>9th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 9^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)</u> |
| 22/01/2024 (en ligne) | <u>5th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 5^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u> |
| 31/01 – 02/02/2024 | <u>6th meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crisis / 6^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</u> |
| 19 – 21/03/2024 | <u>10th meeting of the Drafting Group on Human Rights and Environment / 10^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'environnement (CDDH-ENV)</u> |
| 26 – 28/03/2024 | 1st meeting of the Drafting Group on the first effects of Protocols Nos. 15 & 16 ECHR / 1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 & 16 à la CEDH (DH-SYSC-PRO) |
| 03 – 05/04/2024 | <u>7th meeting of the Drafting Group on human rights in situations of crisis / 7^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains en situations de crise (CDDH-SCR)</u> |
| 24 – 26/04/2024 | <u>7th meeting of the Committee of experts on the system of the ECHR / 7^e réunion du Comité d'experts sur le système de la CEDH (DH-SYSC)</u> |
| 15 – 17/05/2024 | 1st meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / 1 ^e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI) |
| 23 – 24/05/2024 | <u>111th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 111^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)</u> |
| 29 – 31/05/2024 | <u>6th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 6^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</u> |
| 25 – 28/06/2024 | <u>100th meeting of the Steering Committee for Human Rights / 100^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)</u> |

11 – 13/09/2024	<p>1st meeting of the Drafting Committee on human rights and the environment / 1^e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'environnement (DH-ENV)</p> <p>1st meeting of the Drafting Committee on human rights and artificial intelligence / 1^e réunion du Comité de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA)</p>
25 – 27/09/2024	<p>2nd meeting of the Drafting Group on the first effects of Protocols Nos. 15 & 16 ECHR / 2^e réunion du Groupe de rédaction sur les premiers effets des Protocoles 15 & 16 à la CEDH (DH-SYSC-PRO)</p>
02 – 04/10/2024	<p>4th meeting of the Consultation of the Parties to the Tromsø Convention / 4^e réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø</p>
15 – 17/10/2024	<p>2nd meeting of the Drafting Group on the eradication of impunity for serious human rights violations / 2^e réunion du Groupe de rédaction sur l'élimination de l'impunité pour les violations graves des droits humains (CDDH-ELI)</p>
29 – 31/10/2024	<p>4th meeting 2nd meeting of the Drafting Group on human rights and artificial intelligence / 4^e réunion 2^e réunion du Groupe de rédaction sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA)</p>
07 – 08/11/2024	<p>112th meeting of the Bureau of the Steering Committee for Human Rights / 112^e réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)</p>
13 – 15/11/2024	<p>7th meeting of the Council of Europe Access Info Group / 7^e réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe</p>
26 – 29/11/2024	<p>101st meeting of the Steering Committee for Human Rights / 101^e réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)</p>